

DECISION

PORTANT COMPOSITION DE COMITE DE SELECTION AU TITRE DU RECRUTEMENT PAR CONTRAT DE DROIT PUBLIC A DUREE DETERMINEE ET INDETERMINEE D'AGENTS CONTRACTUELS ENSEIGNANTS RECRUTES POUR ASSURER DES FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

Le Directeur général de l'Ecole nationale supérieure d'arts et métiers,

VU le code de l'éducation, notamment dans ses articles L. 711-9, L. 712-9, L. 951-2, L. 954-2 et L. 954-3-2° ;

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 modifiée relative aux libertés et responsabilités des universités, et notamment ses articles 19 et 50 ;

VU la délibération n°2017-24 du Conseil d'Administration de l'ENSAM du 1er juin 2017 fixant le cadre de gestion des agents contractuels enseignants recrutés pour assurer des fonctions d'enseignement et de recherche ;

VU le procès-verbal de délibération du Conseil d'Administration en formation restreinte de l'ENSAM dans sa séance du 3 septembre 2021, portant avis favorable sur la composition structurelle du comité de sélection mis en place au titre de la campagne 2021 de recrutement des agents contractuels enseignants recrutés pour assurer des fonctions d'enseignement et de recherche ;

DECIDE :

Article 1 : Un comité de sélection chargé, dans une 1ère séance d'examiner les candidatures, puis dans une 2ème séance d'auditionner les candidats et de classer les candidatures, selon leurs mérites scientifiques, constitué pour se prononcer en qualité de jury souverain, est créé dans le cadre des opérations de recrutement à conduire sur l'emploi :

ETABLISSEMENT : **ENSAM (0753237L) – Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers**

NATURE : **ECC CAT 2 CDI**

N° D'EMPLOI : **2**

PROFIL : **Procédés de fabrication en fonderie, fonctionnalisation des matériaux, métrologie volumique 3D, Contrôle non destructif (CND) – Section 60**

LOCALISATION : **CAMPUS DE CHALONS – MSMP – EA 7350** - pour une prise de fonctions au **1er décembre 2021**.

Article 2 : Sont nommés membres du comité de sélection pour l'emploi désigné ci-dessus :

Membres internes				
	Nom	Prénom	Qualité	Discipline enseignée ou de recherche
1	RADILLA	Giovanni	PU	60
2	EL MANSORI	Mohamed	PU	60
3	IORDANOFF	Ivan	PU	60
4	CALAMAZ	Madalina	MCF	60
5	GUSKOV	Mikhail	MCF	60
6	ROSSI	Frédéric	MCF	60
Membres Extérieurs				
	Nom	Prénom	Qualité	Discipline enseignée ou de
1	ZAHOUANI	Hassan	PR	60
2	RICHARD	Caroline	PR	33
3	MONTMITONNET	Pierre	DR	Section 9 CNRS
4	MATHIEU	Alexandre	MCF	60
5	BOUBY	Céline	MCF	60
6	PERRIN	Marianne	MCF	60

Article 3 : Les personnalités dont les noms suivent sont nommées respectivement président et vice-présidente du comité de sélection créé pour l'emploi désigné ci-dessus :

Ivan IORDANOFF et Caroline RICHARD

Article 4 : Le Directeur Général Adjoint Ressources et Pilotage de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 septembre 2021

Le Directeur général de
l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers
Pour le Directeur Général
et par délégation,
Le Directeur des Ressources Humaines


Jean-Christophe HIBON
Laurent CHAMPANEY